

## NOTE

**DATE** 17/07/2025    **OBJET** Règles de participation à la coupe de France des clubs de LC Saison 2025-26

**EXPÉDITEUR** PP    **DEPARTEMENT** DTN/CNRS

### DESTINATAIRE(S)

Présidents des comités Régionaux et départementaux (pour diffusion aux clubs de LCMA)  
Présidents des Commissions Régionales Pratiques-Adhésions ; Référents régionaux LC MA ; Membres  
Commissions Rencontres Sportives et Juges-arbitres ; Arbitres Nationaux, Arbitres Régionaux.

---

### Coupe de France des clubs (CdC) de Longe Côte (LC) 2025-2026

#### Règles compétitives, définition des règles de répartition des dossards,

Après dix éditions du Championnat de France de longe côte et l'engouement des clubs FFRandonnée pour la compétition, il a été créé en 2024/2025 un circuit de compétitions, dénommée « *Coupe de France des clubs* » (CdC).

Onze étapes ont été organisées la saison précédente avec la participation de 46 clubs.

Ce circuit de compétitions propose des épreuves avec des formats en équipes, en favorisant la mixité et en laissant un maximum de liberté, pour les organisateurs et les compétiteurs.

L'objectif est de classer les clubs, selon les meilleurs résultats de leurs équipes sur les trois épreuves proposées et selon deux Supra catégories.

La 2<sup>ème</sup> coupe de France des clubs se déroulera sur toute la saison sportive 2025/2026. Une phase finale regroupera les meilleurs clubs.

Les règles d'organisation des compétitions de Longe Côte (chapitre III-2-2 du memento Fédéral) s'applique de fait à cette note.

Cette note précise :

- Les règles compétitives s'appliquant à la CdC (saison 2025/2026)
- Les catégories d'âges et les épreuves
- Les classements et la participation à la phase finale
- L'organisation des épreuves
- L'inscription des compétiteurs

## 1. Les règles compétitives s'appliquant à la CdC / Saison 2025-2026

- Pour participer à la CdC, les clubs doivent être affiliés FFRandonnée saison 2025-2026 et les compétiteurs posséder une licence en cours de validité ;
- Même si la phase finale de la CdC se déroulera en début de saison sportive 2026/2027, le classement pris en compte sera celui de la saison 2025/2026.
- Chaque rencontre sportive de la CdC peut proposer d'une à trois épreuves types (1000m, 3000m et Relais) ;
- Il n'y a pas de limite au nombre de rencontres sportives sur le circuit national pendant une saison sportive. Néanmoins, seuls les résultats des trois meilleures rencontres par supra catégories seront comptabilisées pour le classement des clubs avant la phase finale.
- Chaque résultat peut être acquis indépendamment de la rencontre sportive et de l'équipe du club le réalisant ;
- Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite par rencontre sportive, par supra-catégorie et par épreuve ;
- La composition d'une équipe engagée sur une épreuve doit être conforme à la définition de l'épreuve et respecter la supra-catégorie ;
- Un compétiteur peut participer à plusieurs épreuves mais ne peut pas être dans plusieurs équipes lors d'une rencontre sportive sur une épreuve donnée ;
- Les équipes peuvent longer à mains nues ou utiliser tous types d'ustensiles de propulsion. Si des ustensiles de propulsion sont utilisés, les engins doivent être de même nature pour tous les compétiteurs (exemple tous en pagaies simples ou tous en longe-up, etc...) ;
- Les gants non palmés sont autorisés pour les épreuves à mains nues ;

## 2 Les catégories d'âges

La catégorie d'âge correspondant à l'âge obtenu dans le courant de l'année 2026 :

| <i>Catégories</i> | <i>Années de naissance</i> |
|-------------------|----------------------------|
| Juniors           | 2009 et 2010               |
| Seniors           | 1987 à 2008                |
| Masters 1         | 1977 à 1986                |
| Masters 2         | 1967 à 1976                |
| Masters 3         | 1957 à 1966                |
| Masters 4         | 1956 et avant              |

Les catégories retenues : Pour chaque épreuve, les clubs constituent des équipes selon deux catégories :

- **Supra catégorie Senior** : équipe constituée de longeurs des catégories Juniors à M2 ;
- **Supra catégorie Master** : équipe constituée de longeurs des catégories M3 à M4.

Règle particulière : Les M2 ont la possibilité d'intégrer la Supra catégorie Master à condition d'avoir la présence de M3 et/ou M4 dans l'équipe. Un M2 ne peut participer que dans une catégorie par épreuve.

*Suppression de la règle de l'obligation d'avoir au moins deux catégories représentées dans une Supra Catégorie*

### 3 Les épreuves de la CdC :

Trois types d'épreuves au choix sont proposées, réalisables en fonction de la configuration du site de pratique :

- **1000m en Tierce**, la composition est libre.
- **3000m et supérieur par équipe mixte de 4 à 6 longueurs**, arrivée jugée sur les 4 premiers compétiteurs de genres différents.

Règle particulière : dans la Supra catégorie Master il ne peut pas y avoir plus de deux M2 dans l'équipe.

- **Relais 1000m en binômes en 2x500m**, l'ordre de passage FF+HH ou HH+FF reste libre.

### 4 Classement

À chaque rencontre sportive formule CdC, des points sont attribués en fonction du classement aux différentes épreuves, selon un barème unique pour toutes les épreuves et dans chaque Supra catégorie Senior et Master :

| Place      | Points attribués |
|------------|------------------|
| 1          | 24               |
| 2          | 22               |
| 3          | 20               |
| 4          | 18               |
| 5          | 17               |
| 6          | 16               |
| 7          | 15               |
| 8          | 14               |
| 9          | 13               |
| 10         | 12               |
| 11         | 11               |
| 12         | 10               |
| 13         | 9                |
| 14         | 8                |
| 15         | 7                |
| 16         | 6                |
| 17         | 5                |
| 18         | 4                |
| 19         | 3                |
| 20         | 2                |
| 21 et plus | 1                |

- Un club cumule à chaque rencontre les deux meilleurs résultats de chaque épreuve par supra-catégorie ;
- Pour l'épreuve de 1000m en Tierce, trois classements par genre (H/F/Mxt) seront faits par épreuves mais seuls les deux meilleurs résultats des trois classements seront comptabilisés pour le club.
- Le classement des clubs du circuit national de la CdC est basé sur le cumul des résultats des rencontres par supra-catégories.

## **5 Participation à la phase finale**

- Les 20 premiers clubs de chaque Supra catégorie Senior et Master sont sélectionnés pour participer à la phase finale de la coupe de France des clubs ;
- Une seule équipe par club de 4 à 6 athlètes (composée de 2F et 2H minimum) et satisfaisant aux règles des Supras catégories participe à la finale,
- La même équipe participe aux trois épreuves types CdC, qui se dérouleront sur la journée.
- Un classement des clubs sera réalisé à l'issue de la phase finale dans les deux Supra catégories. Une coupe sera remise aux trois premiers clubs dans la Supra catégorie Senior ainsi que dans la Supra catégorie Master.

## **6 Organisation des épreuves :**

- Sur un site de pratique validé ;
- Les distances pourront être adaptées en fonction des contraintes locales du site de compétition ;
- Le parcours et les épreuves pourront être validés, sous couvert de l'arbitre régional, par tout arbitre à jour de formation et membre de la commission régionale d'arbitrage (de préférence différent du club organisateur) ;
- L'arbitre qui a validé les résultats des épreuves transmet les informations au plus tard 7 jours après la compétition ;
- Les épreuves labellisées « Coupe de France des clubs » devront être inscrites au calendrier national des rencontres sportives avant octobre de préférence pour permettre une bonne visibilité aux clubs et de leur permettre de planifier leur calendrier ;
- Nécessité aux clubs organisateurs de bien vouloir transmettre à leur référent régional les dates, lieux et types d'épreuves au moins deux mois avant l'épreuve pour mettre à jour le calendrier des compétitions ;
- Les départs/arrivées des épreuves pourront être donnés dans l'eau ou depuis la plage en fonction du site de compétition et du choix de l'organisateur.

## **7 L'inscription des compétiteurs aux épreuves de la CdC des clubs**

Chaque organisateur peut utiliser le système qu'il souhaite pour l'inscription des équipes.